I.R.H.P.-25-16.

Ministère des Affaires Economiques.
BUREAU DE REPARTITION DES TEXTILES. 27/3/46.

SOUS-COMMISSION TEXTILE DE LA COMMISSION
DES CONTACTS INDUSTRIELS.

Procès-verbal de la réunion tenue à Bruxelles
le 25 mars 1946.

Etaient présents:

France: Monsieur de Précigout, Chef de la Délégation Textile Française.

Laine: Monsieur ROBICHEZ.

Coton: Monsieur OLIVIERS.

Lin: Monsieur JAUBERT.

Bonneterie: Monsieur FLAMANT.

Soie-Rayonne: Monsieur PELISSIER.

Fibres artificielles: Monsieur CHAMBEYRON.

Pays-Bas:
Monsieur VAN VOORST TOT VOORST, Délégué du Gouvernement hollandais.

Belgique:
Monsieur VANDENBERGHE, Chef de la délégation belge

Lin: Monsieur RODTS.

Soie et Rayonne: Monsieur THIEBAUT.

Bonneterie: Monsieur LIMBOURG.

Fibres dures: Monsieur DE HERDE.

Fibres artificielles: Monsieur WAGNER & Monsieur COECKELBERG.

Monsieur MEERSSEMAN, Directeur de la Fédération Textile belge accompagnait la délégation belge.

Le Secrétariat-Permanent du Conseil de Coopération Economique était représenté par Monsieur LEHEMBRE.

A l'issue de la Réunion de la Commission des Contacts Industriels à Strasbourg, le Secrétaire général avait précisé à chaque Délégation les instructions à transmettre aux membres

© NA, 2.03.01 (Arch. AZ/KMP) (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 3190
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/C00306

respectifs de la Sous-Commission Textile. La transmission de venue n'a pas été bien effectuée par les délégations belge hollandaises. Il en résulte que seule la délégation Française se présente au complet. Les délégations présentes confirment la responsabilité du secrétariat général n'est nullement en

La lecture et la discussion des informations et des instructions de la Commission des contacts industriels donnent lieu aux voeux et suggestions suivants.

I. La Sous-Commission Textile réitère son voeu d'être documentée sur la situation actuelle de l'industrie textile allemande. Elle suggère que le délégué français aupres de la I.C.C. soit chargé du nom des quatre pays de réunir la documentation des quatre zones.

II. La Sous-Commission Textile constate que le chiffre proposé pour la production allemande est beaucoup trop élevé. Il correspond en effet à approximativement 100% de l'activité de l'industrie textile allemande en 1936, alors qu'il n'est nullement certain que l'activité de l'industrie textile française, hollandaise, belgo-luxembourgeoise atteigne ce niveau en 1949.
Il semble que la fixation de ce chiffre ait été faite de façon assez élémentaire sans tenir compte de la situation de fait actuelle.

III. En conséquence, la Sous-Commission Textile demande instamment qu'il ne soit passé à l'exécution de ce plan jusqu'à ce qu'une contre proposition aura pu être faite par elle, basée sur les données concretes, qui seront fournies incessamment par les réunions des différentes branches.

IV. La Sous-Commission Textile suggère comme moyen de contrôle, la création d'une commission permanente de contrôle de l'industrie textile allemande comprenant pour les différents pays des représentants des différentes branches de l'industrie textile.

V. La Sous-Commission Textile, rappelant son voeu déjà émis et se référant au point III des instructions de la Commission des contacts industriels, insiste particulièrement sur la nécessité de créer des commissions par branche, groupant des représentants des quatre pays, chargées de s'informer de la situation de l'industrie textile allemande et de prendre contact avec les représentants des gouvernements militaires alliés.

La Sous-Commission Textile fera des propositions concrètes concernant la composition de ces commissions apres la réunion des délégués de chaque branche.

La Séance est levée à 13 hrs.